

européens et japonais resteront encore fermés jusqu'à lundi prochain.

Au cours d'une autre réunion à laquelle je participerai vendredi prochain, il y aura des entretiens sur certaines possibilités de coopération entre les pays européens et d'autres pays et nous examinerons certainement des plans pour accélérer le travail actuellement en cours sur la réforme globale du système monétaire.

Même si les décisions prises au cours de la dernière fin de semaine n'ont pas de conséquences directes et immédiates pour le Canada, je pense qu'elles seront utiles pour réduire les pressions spéculatives qui s'exercent sur certains taux de change. En permettant au système des taux de change de réagir plus directement aux forces essentielles de marchés, les décisions prises prépareront les réformes fondamentales qui sont nécessaires.

Compte tenu de l'importance que le commerce extérieur présente pour le Canada, nous pensons qu'il est urgent de rétablir un système monétaire inter-

national ordonné et stable et nous participerons activement aux discussions et aux décisions internationales tendant vers cet objectif vital.

Les secteurs du commerce et des paiements internationaux traversent une période difficile et il reste beaucoup de travail à faire. Tout en contribuant au maximum à la réussite des discussions internationales, nous devons tout mettre en oeuvre pour maintenir la vigueur de nos industries afin qu'elles puissent faire face à la concurrence et créer des emplois pour les Canadiens...

La ville de Sainte-Scholastique, où sera construit le nouvel aéroport international de Montréal, un des plus importants et des plus modernes au monde, vient de changer de nom. On l'appelle désormais Mirabel. Ce qui se prononce plus facilement dans la majorité des langues employées dans le monde de l'aéronautique.

Le Comité sur les défis de la Société moderne se réunit à Ottawa

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé récemment que le Comité sur les défis de la Société moderne (CDSM) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) a accepté l'invitation du Gouvernement du Canada de tenir sa huitième réunion plénière à Ottawa, les 10 et 11 avril. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, seront les hôtes aux délégués des quinze pays membres de l'OTAN qui assisteront à cette réunion du CDSM.

Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, le ministère des Transports, le ministère de la Santé et du Bien-être social et le ministère de la Défense, participeront également aux réunions.

Les buts du Comité

Le CDSM a été établi par le Conseil de l'Atlantique Nord en 1969 pour promouvoir un échange d'opinions et d'expériences entre les membres de l'OTAN et les autres pays, et pour traiter des problèmes particuliers de l'environnement humain avec l'objectif de stimuler l'action internationale

pour de tels problèmes. Depuis lors, le CDSM a entrepris neuf projets ayant trait à la pollution atmosphérique, les services de santé, le traitement des déchets, le transport urbain, la sécurité routière, la pollution des eaux intérieures et côtières, le développement régional, et l'aide en cas de catastrophes.

Une fois approuvés par le Comité, les projets sont exécutés par les pays membres ayant un intérêt particulier au sujet, et leurs résultats sont mis à la disposition de la communauté internationale entière. Le Canada, qui a joué un rôle actif dans plusieurs des projets, agit comme "pilote" pour le Projet sur les eaux intérieures qui étudie les problèmes de la gestion efficace des fleuves dans un contexte interjuridictionnel. Le fleuve Saint-Jean a été choisi pour les fins du projet.

Le CDSM se réunit deux fois l'an pour se rendre compte du progrès accompli au sein des projets en cours, pour en choisir de nouveaux et pour discuter des préoccupations et des activités touchant l'environnement dans chaque pays membre de l'OTAN.

Fortes amendes imposées en 1972 aux pollueurs des eaux

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé récemment que les tribunaux avaient imposé, en 1972, des amendes totalisant \$133,625 à l'égard d'infractions au Règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures. Ce n'est là qu'une des nombreuses mesures prises pour lutter contre la pollution des eaux canadiennes.

Ce montant, le plus élevé depuis l'entrée en vigueur du Règlement en 1957, a été accumulé par suite de 65 condamnations entraînant par autant de mises en accusation.

Soucieux de préserver son environnement et de décourager toute négligence à cet égard, le Canada impose maintenant aux navires des amendes pouvant aller jusqu'à \$100,000 s'ils se rendent coupables de pollution par les hydrocarbures. De plus, ces navires sont habituellement tenus d'assumer le coût de l'assainissement des eaux polluées.

En 1959, les amendes imposées en vertu du Règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures ont totalisé \$100 pour deux condamnations. En 1971, l'amende moyenne imposée a été de \$1,641, moyenne qui a grimpé à \$2,280 l'an dernier. La plus forte amende imposée cette année s'élevait à \$15,000.

Le ministère des Transports qui administre le Règlement, accroît continuellement ses moyens de surveillance, grâce à un système utilisant ses propres avions et ceux du ministère de la Défense nationale.

Accord Canada-Indonésie concernant l'assurance-investissements

Le gouvernement a conclu un accord avec le Gouvernement de l'Indonésie relatif à l'émission éventuelle par le Canada d'assurance-investissements, applicable aux nouveaux investissements canadiens en Indonésie, contre la possibilité de perte résultant de certains risques non-commerciaux.

On espère que cet accord contribuera à l'intensification des relations économiques entre les deux pays. Le Gouvernement canadien prévoit conclure de tels accords avec d'autres pays. Des accords semblables ont déjà été